

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 22

Séance du 30 novembre 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoint au Maire
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mmes Sabrina DUSSOURD, Amandine MARTIN, Axèle EBELIN, MM. Jean LACHMANN, Éric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Pascal HELDE donne pouvoir à Daniel BROCKER
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER
Lysiane STENGER donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK
Yann VILARDELL donne pouvoir à Éric BRUNSTEIN

Absents :

11. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme

RAPPORTEUR : M. Christophe BOHN

11.2 Garantie d'emprunt DOMIAL : projet de la caserne de Gendarmerie

DELIBERATION D30112023/13

Châtenois projette la construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie sur sa commune, dans le cadre des 200 nouvelles brigades à créer annoncées par le Président de la République.

La volumétrie évaluée par le groupement de gendarmerie du Bas Rhin pour la nouvelle brigade de proximité chef-lieu de Châtenois est de :

- 20 logements
- 450 m² de locaux de service et techniques

Pour un coût de construction prévisionnel s'élevant à 8 363 659,53 € TTC.

Le terrain identifié pour ce projet se situe à l'angle de la rue des Goumiers et de la route de Sélestat, sur le site dit de l'ancienne friche Hartmann ; il fait l'objet d'une promesse de vente au profit du promoteur Boule.

La commune de Châtenois souhaite confier la gestion de la nouvelle caserne au bailleur Domial en application du décret de 2016-1884 du 26 décembre 2016 relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les Collectivités territoriales et leurs groupements, destinés aux unités de gendarmerie nationale, aux forces de police nationale, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux services pénitentiaires.

Ce décret prévoit la signature d'une convention entre l'Etat, la collectivité ou le groupement, et l'organisme d'habitation à loyer modéré. Elle précise les modalités de réalisation et de financement de l'opération.

La Commune de Châtenois est prête à garantir un emprunt à 100% pour un montant prévisionnel de 7 763 660,00 € à contracter par Domial auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, décomposé comme suit :

- Emprunt CDC – PLF 2014 (50 ans) : 2 090 915,00 €
- Emprunt CDC _ PLF 2014 (35 ans) : 5 672 745,00 €

Sous réserve d'aucune obstruction réglementaire identifiée par la Direction régionale des finances publiques ; à défaut, une garantie hypothécaire sera souscrite par Domial en compensation du montant dépassant le plafond ainsi déterminé.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré :

DESIGNE le bailleur DOMIAL comme gestionnaire de la nouvelle brigade de gendarmerie chef-lieu de Châtenois,

AUTORISE le Maire à signer la Convention selon le modèle type annexée au décret 2016-1884 du 26 décembre 2016,

S'ENGAGE à garantir l'emprunt souscrit par DOMIAL selon les modalités décrites ci-avant.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 05 décembre 2023

Luc ADONETH
Le Maire,



Daniel BROCKER
Le secrétaire de séance,